



## Promesse d'augmentation non tenue

Par **guillaume plante**, le **27/06/2018** à **15:21**

Je suis actuellement en conflit avec mon employeur a propos d'une promesse d'augmentation faite par orale. Cette promesse n'a jamais été appliquée et mon employeur souhaite maintenant revenir sur sa décision, me proposant/m'imposant a la place de mon augmentation un mois de plus de salaire apres la fin de mon contrat. Je cesserai de travailler le 31 octobre mais resterai employé jusqu'au 31 novembre. Meme si cette option peut s'avérer intéressante pour moi, cela reste illégal et mon employeur ne me laisse pas vraiment le choix de la decision. De plus, ce mois supplémentaire ne couvre pas la totalité de la somme qui m'aurait été versé si j'avais eu une augmentation mensuelle. Les modalités du paiement de cette échéance n'ont pas été discuté.

Je demande aujourd'hui vos conseils pour m'aider dans la rédaction d'une lettre que je ferais signer a mon employeur pour le tenir a ses obligations. La particularité de la situation me fait douter de la marche a suivre pour rester dans le respect de la loi.

Je remercie d'avance les personnes qui prendront le temps de lire et répondre a ma question.

Par **P.M.**, le **27/06/2018** à **19:23**

Bonjour,

Les promesses orales et sans témoin pouvant en attester n'engagent que ceux qui y croient... Je ne pense pas que l'employeur acceptera de signer le moindre document mais s'il vous versait un salaire après le terme d'un CDD, ce qui reste incertain, vous pourriez faire requalifier le CDD en CDI...